AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE GEX
Contrôle de légalité
Date de réception : 19/07/2024
001-210100780-20240627-DE_034_2024-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 34-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**18**	Le 27 juin 2024
Présents :	**10**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**14**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER — Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY — Patricia ALTHERR Marie-Julie SENEZE – Françoise SUDAN – Martial MEDA– Raquel CARAJAVILLE ORTIGUEIRA – Nolwenn SUDAN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne BLAZER - Corentin RINALDI– Cyrielle CHAMOT– Xavier MAIRE

Absents : Cédric HERNALSTEENS - Nicolas JAN - Sandrine SHAW - Yoann FURNON

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR – Françoise SUDAN

Délibération n°34-2024 : changement de délégué de la commune à la commission intercommunale *« cadre de vie »*

Mme le maire rappelle que, par délibération du 24/09/2020, le conseil communautaire de Pays de Gex Agglo a approuvé la création de 7 commissions communautaires, et fixé le nombre de membres aux commissions à 1 représentant par commune.

A l'issue du renouvellement du conseil municipal du 2 avril 2023, l'Assemblée a désigné Mme Brigitte Fleury pour représenter la commune au sein de la commission *« cadre de vie ».*

Il s'avère que le calendrier des réunions de cette commission ne permet pas à Mme Fleury d'y participer en raison de ses obligations personnelles.

Aussi, et afin de ne pas pénaliser la commune dans la connaissance et le suivi des dossiers y afférent, Mme Fleury souhaite se démettre de cette fonction, et que soit désigné(e) un(e) autre élu(e).

Considérant que seule Mme se porte candidate, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Désigne Mme Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA comme représentante à la commission intercommunale *« cadre de vie »*

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus »

pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 27 juin 2024
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX ★ ★ DEPARTEMENT DE L'AIN

Le maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération à compter de sa transmission en sous préfecture,
Affichée le :